

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

Visa RF N° 492

26-01-2001

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 janvier 2001;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le Colonel Joseph André TIENDREBEOGO, Officier Chirurgien dentiste, est nommé Secrétaire Permanent du Comité National de Lutte contre le Sida et les IST (CNLS/IST).

ARTICLE 2 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 31 janvier 2001.




Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre



Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la Santé



Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA